

Quel fongicide céréales permet de répondre à votre contexte maladie du T1 au T3 ?

Stade des céréales	Maladies ciblées	Votre solution	
 1 à 2 nœuds	 Septoriose  Rouille jaune  Rouille brune	 Préventif Curatif*      	Koréma® 1 à 1,5 l/ha Koréma® 1 à 1,5 l/ha Koréma® 1 à 1,5 l/ha
 Dernière feuille étalée	 Septoriose  Rouille brune	  Koréma® 1,5* à 2 l/ha Koréma® 1,5* à 2 l/ha	
 Floraison	 Fusariose  Septoriose  Rouille brune	  Koréma® 1,5 à 2,4 l/ha Koréma® 1,8 à 2 l/ha Koréma® 1,8 à 2 l/ha	
	 Koréma® dès 1-2 nœuds à floraison		

**pour une pleine efficacité des fongicides, il est recommandé de traiter en préventif.

Korema® : marque déposée BASF. AMM : n° 2090092. Composition : 37,5 g/L d'époxyconazole + 27,5 g/L de metconazole. Formulation : Concentré émulsionnable (EC). Usages et doses autorisés : BLÉS, EPEAUTRE : septoriose, rouilles brune et jaune, fusariose des épis, helminthosporiose : 3L/ha. ORGES : rhynchosporiose, helminthosporiose, rouille naine : 2L/ha. TRITCALE : septoriose, rouilles brune et jaune, fusariose des épis : 3L/ha. SEIGLES : rhynchosporiose, rouille brune : 2L/ha. AVOINES : rouille naine : 3L/ha.

Classement : Mention d'avertissement : Attention.

H317 : peut provoquer une allergie cutanée. H351 : susceptible de provoquer le cancer. H360D : peut nuire au fœtus et susceptible de nuire à la fertilité. H400 : très toxique pour les organismes aquatiques. H410 : très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Distance aux points d'eau : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau. Distance aux aires non cultivées adjacentes : Pour protéger les arthropodes et les plantes non-cibles, respectez une zone non traitée de 5 mètres en bordure d'une aire non cultivée adjacente. Nombre maximum d'applications : 2/an. Délai avant récolte : 35 jours. Délai de rentrée dans la parcelle : 48 heures après traitement.

Evolution réglementaire au 1er janvier 2105 - Avertissement : Nouvelle mention de danger H360D (peut nuire au fœtus et susceptible de nuire à la fertilité) remplace H361fd (susceptible de nuire à la fertilité et susceptible de nuire au fœtus) :

- Interdiction de tout mélange avec une autre spécialité phytosanitaire (hors mélange autorisé).
- Interdiction d'emploi par des femmes enceintes ou allaitantes.

Pour les employeurs :

- Réalisation d'une analyse bénéfices/risques à renseigner dans le Document Unique, pour substituer ou non la spécialité.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable, privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée.

Usages, doses conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou www.agro.basf.fr

Protection utilisateur lors préparation bouillie : gants en nitile EN374, bottes, combinaison de travail polyester/coton (65%/35%) déperlante, bâche Cat III type PB 3 manches longues, lunettes de sécurité ou écran facial.

Octobre 2015. Annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer avant toute application, auprès du N° Azur BASF 0810 023 033 qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. 625CFFE1015SUD.

10 gestes responsables et professionnels de la pulvérisation

- | |
|---|
| AVANT L'APPLICATION |
| 1 Bloquer les produits dans un local phytosanitaire conforme et fermé à clé. |
| 2 Bien lire l'étiquette et les précautions d'emploi avant utilisation. |
| 3 Se protéger efficacement (gants, lunettes, masque, combinaison, bouteille). |
| 4 Vérifier régulièrement et maintenir le bon état et le réglage du matériel d'application. |
| 5 Surveiller le remplissage de la cuve du pulvérisateur et ajuster le volume de la bouteille (clapet antiretour, dispositif de surverse). |
| 6 Rincer les embouteillages trois fois, vider l'eau de rinçage dans la cuve, ou utiliser l'incorporateur. |

PENDANT L'APPLICATION

- | |
|---|
| 7 Ne pas traiter les cours d'eau et fossés en eau. |
| 8 Appliquer après dilution les fonds de cuve et les eaux de rinçage sur le parcellaire. |
| 9 Nettoyer les équipements de protection. Se laver les mains. |
| 10 Recycler les emballages dans le cadre des collectes ADIVALOR. Recycler les déchets de pulvérisation : triant les déchets d'origine humaine et professionnelle. BASF France - Agri recommande Demarit®. |

Liens utiles

Informations techniques Etiquettes et FDS	BASF France - Agri	www.agro.basf.fr
Une question de santé	MSA	www.msa.fr
En cas d'urgence	BASF France	www.basf.fr / www.agro.basf.fr
Collecte des emballages vidés	ADIVALOR	www.adivalor.fr

BASF France SAS - Division Agro

21 chemin de la Sauvegarde -

69134 Ecully Cedex

Tél. 04 72 32 45 45